

ACTE : DECISION DU MAIRE

DOMAINES :

**MISE EN ACCESSIBILITE CHATEAU DE
FRANQUEVILLE ACTE D'ENGAGEMENT
LOT ELECTRICITE**

N°04B/2023 ANNULE ET REMPLACE

Le Maire de la commune de Buzanès,

Vu l'article L2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du 4 juin 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 qui instaure une dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 €,

Considérant que le projet de mise en accessibilité du château de Franqueville nécessite des travaux qui sont inférieurs à 100 000 € HT

DECIDE

Article 1er : La décision n°4 du 16 janvier 2023 est annulée.

Article 2 : De signer l'acte d'engagement avec la Société LO PICCOLO relatif aux travaux d'électricité nécessaires à la mise en accessibilité du Château de Franqueville pour un montant HT de 4 222.58€ HT soit 5 067.10 € TTC

Fait à Buzanès, le 25 janvier 2023

Le Maire,
Jean-Louis CALDERONI

